



## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OUVERTURE COMPTE MARARA

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces justificatives obligatoires à nous transmettre pour ouvrir un compte Marara (à partir de 12 ans) :

### Pour l'enfant et le représentant légal

- ↔ Une pièce d'identité lisible et en cours de validité (au choix) <sup>1</sup>
- ↔ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (au choix) <sup>2</sup>

### Pour le représentant légal

- ↔ Le(s) dernier(s) justificatif(s) d'activité(s) et de revenu(s) <sup>3</sup> (selon votre situation)

### La copie de la preuve de l'autorité parentale (au choix)

- ↔ Livret de famille
- ↔ Extrait d'acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois comportant sa filiation
- ↔ Jugement d'adoption

- 
- **<sup>1</sup>La pièce d'identité** : Carte nationale d'identité (CNI), Passeport, Permis de conduire, Carte de résidence, Demande d'asile, Tout document d'identité étranger, Titre de séjour
  - **<sup>2</sup>Le justificatif de domicile** : Factures (électricité / internet / eau / tel. fixe / mobile uniquement dans le cas où l'adresse géographique est mentionnée, ...), Certificat de résidence, Attestation d'hébergement (datée et signée par le tiers hébergeant, accompagnée d'une pièce justificative du domicile du tiers hébergeant et de sa pièce d'identité), Contrat de location / Quittance de loyer, Attestation d'assurance (habitation), Taxe d'habitation, Titre de propriété, Avis d'imposition ou de non-imposition
  - **<sup>3</sup>Le(s) dernier(s) justificatif(s) d'activité(s) et de revenu(s)** :  
Contrat de travail et 3 derniers bulletins de salaire  
Certificat de travail ou attestation de l'employeur, mentionnant le poste occupé et la rémunération  
Attestation(s) de pension (alimentaire, invalidité), retraite, réversion, rente, invalidité/handicapé, autre prestation sociale  
Si sans activité et sans revenus : relevé d'information CPS des 3 derniers mois  
Si entrepreneur individuel : déclaration de revenus CPS / déclaration de Chiffre d'Affaires (DICP)  
Si gérant de société : bilan avec le détail des comptes / attestation de revenus visée par un comptable / déclaration DICP  
Si étudiant : carte étudiante, certificat de scolarité ou attestation de bourse